

Communiqué relatif à la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité

Paris, le 13 août 2010

Par contrat en date du 3 août 2010, la Société a confié au prestataire de services d'investissement Exane, la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI, approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1^{er} octobre 2008.

Ce contrat vise à assurer la liquidité des actions Cerep admises aux négociations sur Alternext.

Pour la mise en oeuvre de ce contrat, la Société a affecté au compte de liquidité les moyens suivants :

- la somme de 100 000 euros
- titres : néant

ALCER
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

Code ISIN FR0004042232
NYSE Alternext Paris

Cerep SA
155 boulevard Haussmann
75008 Paris (France)
tel + 33 (0)1 45 64 44 60
fax +33 (0)1 45 64 44 64
e-mail: fincom@cerep.fr
www.cerep.com

■ Contact

fincom@cerep.fr
Tel. +33 (0)1 45 64 44 60

Spécialiste de la pharmacologie *in vitro* et de l'ADME-toxicologie, Cerep [Nyse Alternext – ALCER] offre des services qui permettent de réduire les coûts de la recherche des médicaments en identifiant précocement les médicaments les plus prometteurs tout en éliminant les composés susceptibles d'échouer en développement. Les technologies de Cerep sont à ce jour utilisées par plus de 460 sociétés pharmaceutiques ou biotechnologiques dans le monde entier, incluant la plupart des leaders de l'industrie pharmaceutique.

Les commentaires de ce communiqué sur la situation financière et les résultats de Cerep peuvent contenir des informations prévisionnelles impliquant des risques et des incertitudes. Les résultats effectifs de la Société peuvent être substantiellement différents de ceux anticipés dans ces informations prévisionnelles du fait de différents facteurs. Les facteurs de risque sont décrits dans le Rapport financier annuel de la Société.